



COPIE DE RÉSOLUTION MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, tenue le 1^{er} avril 2019, à 20 h, au bureau municipal, 290 route 165 Sud.

Sont présents les conseillers : MM. Rosaire Pellerin, Gaétan Gosselin et Mmes Bélinda Drolet et Isabelle Labranche formant quorum sous la présidence du pro-maire Mme Claire T. Vigneault.

Absent : MM. Jeannot Bergeron et Alain Dubois

Est également présent M. Pierre-Charles Drapeau, secrétaire, en remplacement de Mme Johanne Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION NO 55-04-19:

Remboursement – Frais de non-résidents – Ville de Plessisville

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Plessisville n'a pas renouvelée l'entente Infrastructures « Volet sportif » en loisirs qui prenait fin le 31 décembre 2018;

ATTENDU que la municipalité remboursera les frais de non-résidents qui seront exigés suite au non renouvellement de cette dite entente;

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que la municipalité de la Paroisse de Plessisville accepte de rembourser les frais de non-résidents exigés par la Ville de Plessisville aux activités à caractère sportif tel que spécifié dans le règlement de tarification de la Ville de Plessisville portant le numéro 1736 adopté en janvier 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

